

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

26 MARS 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À UNE JUSTE RÉMUNÉRATION DES ARTISTES PLASTICIENS AU SEIN DES
INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 13 (2024-2025) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Alice Bernard, M. Jori Dupont, Mme Jamila Ammi	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Alice Bernard, M. Jori Dupont, Mme Jamila Ammi	3

1 Amendement n°1 déposé par Mme Alice Bernard, M. Jori Dupont, Mme Jamila Ammi

Une nouvelle demande au gouvernement est ajoutée :

- D'étudier, avec le secteur, l'opportunité de mettre en place pour les artistes plasticiens une commission paritaire ou de regrouper ceux-ci dans une commission paritaire comme la commission 304 dédiée aux arts du spectacle.

Justification

Cet amendement vise à pousser le gouvernement à travailler sur l'opportunité de créer une commission paritaire spécifique pour les travailleurs du secteur des arts plastiques ou de regrouper ceux-ci dans une autre commission paritaire.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Alice Bernard, M. Jori Dupont, Mme Jamila Ammi

Une nouvelle demande au gouvernement est ajoutée :

- De refinancer le secteur des arts plastiques en veillant à accorder aux structures culturelles, y compris les plus petites d'entre elles, des moyens suffisants pour garantir leur subsistance et leur permettre de rémunérer les artistes avec lesquelles elles travaillent.

Justification

Cet amendement vise à aider les structures culturelles qui disposent aujourd'hui de peu de moyens. Ce manque de moyens est notamment mis en évidence dans l'étude de janvier 2025 des politiques culturelles sur les travailleurs et travailleuses des arts plastiques, visuels, numériques, de l'espace, des arts appliqués, du design et de la mode et de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.